

# Charte d'éthique de la méthode Ecoute Holistique Sensitive®

Charte, instituée par la fondatrice, visant à perpétuer la qualité de l'écoute holistique, entre le thérapeute et ses consultants.

“Nous sommes en perpétuelle évolution, nous apprenons sans cesse, recevons des informations par milliards, il nous est donc nécessaire de choisir lesquelles seront profitables à l'être humain que nous souhaitons devenir, en continuant d'ouvrir notre conscience pour devenir meilleur, de jour en jour. Bien des êtres que nous recevons en séance, ont perdu la conscience de leur potentiel réel et se trouvent d'une manière ou d'une autre dans le besoin d'être accompagnés. Cela devient notre rôle, de leur tendre la main et de leur faire traverser la distance qui les éloigne d'eux-mêmes.

Un thérapeute, est une personne qui par respect pour sa pratique, se doit de garder sa conscience ouverte et faire de son mieux pour s'améliorer dans son service à la vie et à la personne...

Que l'amour soit ton seul guide.“

Carole Elimiah, la fondatrice .

Cette méthode est basée sur le respect holistique de la personne.

Il sera donc demandé aux praticiens d' Ecoute Holistique Sensitive® :

- De ne juger, en aucun cas, la personne autant dans son apparence que dans ses comportements.
- D'être dans une relation de bienveillance, visant à révéler celle du consultant.
- D'utiliser avec justesse la méthode Ecoute Holistique Sensitive®, comme un moyen d'aider, d'accompagner, d'apaiser, et de stimuler le potentiel vital de la personne.
- De faire bon escient de toutes informations apprises aux cours des modules, autant dans la vie personnelle que professionnelle.
- De continuer un développement personnel.
- De ne révéler à quiconque le contenu des modules au moment de l'apprentissage.
- De laisser la liberté d'être à chacun de vivre et de penser, en respectant ses choix.
- De ne parler, en aucun cas, de la méthode comme étant une philosophie ou une pratique créant un sectarisme partiel ou total, la liberté étant la pierre d'angle de cette méthode.
- De pratiquer des tarifs proposés par la fondatrice, en restant dans une grande justesse sociale et personnelle, et en proposant des aménagements spécifiques favorisant le dû de la séance, si cela est nécessaire.
- D'accepter de pratiquer tous les cinq ans une “remise à niveau“, visant à permettre l'amélioration de la pratique du thérapeute et son développement personnel.
- D'appeler la méthode par son nom : Ecoute Holistique Sensitive®.
- D'être conscient des jeux de miroirs et des transferts possibles lors de séances, de rester

dans une grande neutralité professionnelle.

- De n'accepter aucun don supplémentaire que celui de la séance due, comme somme de gratitude de biens faits.
- De laisser libre choix de la personne de revenir, sans la retenir par dans des séances obligatoires forfaitaires, programmées par le thérapeute.
- De parler de la méthode comme d'un outil accessible à tous.
- De garder le secret professionnel.
- De respecter les autres méthodes alternatives, considérées comme complémentaires et non comme concurrentes.

La formation est une propriété intellectuelle protégée, et ne peut faire l'objet d'un partage de son contenu à des fins d'enseignements privés.